

## Retour sur le CHSCT de la DREAL Grand-Est du 15 février 2018

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, l'UNSA a demandé à Mme Gay, présidente du CHSCT, de bien vouloir mettre le point sur les risques psycho-sociaux en 1<sup>er</sup> (et non en dernier), en accord avec les autres syndicats.

L'UNSA a demandé qu'à chaque CHSCT nous disposions d'un bilan des actions réalisées, ou en cours, ou reportées.

### Bilan d'activité du CHSCT et programme 2018

L'UNSA demande un bilan par site, car le bilan est trop succinct. En effet, nous regrettons de ne pas avoir d'indicateurs de pilotage de la politique de prévention, ni aucun indicateurs quantitatifs sur les formations. Nous savons uniquement que des formations (routes glissantes, éco-conduite, guide-file/serre-file, extincteurs) ont eu lieu, mais on ne connaît pas le nombre d'agents formés, ni les sites.

L'UNSA rappelle le contenu du dernier comité technique (5 décembre) lors duquel l'administration avait présenté le plan d'accompagnement Ressources Humaines. Elle se félicite des 4 actions prioritaires, dont la 1<sup>ère</sup> concerne l'amélioration des conditions de travail des agents. Or, elle est surprise de ne pas retrouver 2 des 3 actions, à savoir :

- Identifier les besoins (enquête agents) ;
- Prioriser les visio-conférences pour les réunions de service.

L'UNSA demande de bien intégrer ces deux actions au plan.

L'action relative au télétravail, dans le programme 2018 du CHSCT, n'est indiquée que comme un retour d'expérience alors que le plan d'accompagnement RH évoque « développer le télétravail ».

L'UNSA sera vigilante pour que toutes ces actions aient bien lieu.

Vos représentants ont salué le travail fait en matière d'évacuation incendie, et ils souhaitent qu'un retour d'expérience soit fait de manière systématique après chaque intervention.

L'UNSA a demandé à l'administration les raisons pour lesquelles elle a refusé le télétravail à des travailleurs reconnus en situation de handicap et à certains autres agents, aussi l'UNSA demande que le sujet soit abordé à un prochain CHSCT.

Sur le suivi du parc de véhicules: l'UNSA a remonté un problème de fond: en UD 51, le logiciel GIR n'est pas utilisé pour réserver les véhicules de service (les agents partent en mission sans trace dans le logiciel), ceci n'est pas acceptable. L'administration a pris bonne note et fera un rappel en ce sens au chef d'UD et aux chefs de service.

## **Registres de santé et de sécurité au travail**

L'UNSA a déploré que le registre ne soit pas toujours connu des agents (rien n'avait été mentionné depuis avril 2017 à Chappe) et que le fait d'avoir un même classeur (rouge à Chappe) pour les entreprises et les agents pouvait porter à confusion.

L'administration a partagé le constat et va travailler avec les animateurs sécurité prévention et la nouvelle conseillère prévention pour valoriser l'outil et mettre en place une procédure simple sur l'intranet.

L'UNSA incite les agents à signaler tout problème, dysfonctionnement, anomalie mettant en cause l'hygiène et la sécurité sur leur lieu de travail. Cet outil est là pour qu'ils puissent poser des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Sur les problèmes de fumée à Grigy, l'UNSA demande qu'un signalement soit effectué auprès de la mairie, chargée de la police de l'installation à l'origine des fumées.

## **Plaquette Risques psycho-sociaux (RPS) et qualité de vie au travail**

Le CHST nous présente 2 plaquettes d'information sur les RPS (sachons les dépister ensemble) et des fiches (acteurs, alerte).

Cette action fait partie du plan d'accompagnement RH, réalisé suite aux entretiens menés à la demande du CHSCT par le cabinet ARETE en 2017.

**L'UNSA se félicite de la sortie de cet outil de communication. Elle souhaite qu'elle soit accompagnée d'une note de service présentant la politique de prévention des risques professionnels et le diagnostic RPS et son plan d'actions.**

**L'UNSA a rappelé à l'administration son obligation de résultat en tant qu'employeur public (comme le privé) afin d'assurer la sécurité physique et mentale au profit de ses agents**

## **Médecine de prévention**

La DREAL ne dispose plus de médecin de prévention depuis le 31 décembre 2016 sur Metz (0.36 etp) et depuis le 31 octobre 2017 sur Châlons-en-Champagne (0.15 etp).

L'administration a passé une annonce pour recruter un médecin de prévention en CDI à temps incomplet dans un magazine spécialisé et sur la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), uniquement sur le site de Metz.

L'UNSA a demandé les raisons pour lesquelles l'administration n'avait pas mutualisé le recrutement avec la DDT 51 et avec Metz, ou tout du moins mutualisé la recherche d'un médecin de prévention avec d'autres services de l'Etat (DIR, VNF...).

## **Bilan des accidents 2017**

L'UNSA constate une baisse globale des accidents sur 3 ans (2015-2017), de 42 à 29 mais une augmentation des jours d'arrêts (395 en 2015, 314 en 2016 à 398 en 2017, soit plus de 25%), sauf sur Châlons (0 jours d'arrêt).

L'augmentation est située sur le site de Strasbourg, sur deux accidents :

- un lors d'une tâche de manutention (146 jours d'arrêt)
- un accident de vélo (115 j)

## **Points divers : qualité de l'eau dans le bâtiment Victoire (site A France, à Châlons)**

L'UNSA a demandé à l'administration la communication du message de l'expert de l'ARS qui déclare que le seuil mesuré (17 microgramme/litre d'air) n'est pas toxique pour la santé des personnels.

## **DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**

Lors du dernier CHSCT du 13 octobre 2017, l'UNSA a demandé à l'administration d'accélérer le rythme d'élaboration du DUERP. L'administration a confirmé présenter ce document au CHSCT, pour avis, fin 2018.

L'administration nous indique une validation entre début 2019 et mai 2019.

L'UNSA accepte un léger report à condition que le document soit réellement partagé dans les services. Elle se félicite de l'élargissement du groupe de travail à des acteurs de la prévention (contrairement en ex Lorraine ou en 2012-2013, c'était surtout ex SPR/DRNH qui avait travaillé sur le sujet).

***L'UNSA incite les agents à s'engager dans la démarche qui va être lancée, notamment pour devenir conseiller sécurité métier dans leurs services.***

## **Bilan social 2016 corrigé : expertise des congés maladie en 2016**

On constate qu'au lieu de 7 602 jours de CMO (bilan présenté au CT du 5 décembre), l'administration a recalculé à 7 312 jours CMO.

C'est surtout en CLM (congé longue maladie)/CLD (longue durée) que ça baisse (1 938 au lieu de 3 139).

L'UNSA constate que le nombre de jours de CMO augmente en 3 ans de 2014 à 2016 (4 786, 6 611 et 7 312) alors même que les effectifs baissent (de 913 agents en 2013 à 824 agents en 2016) et touchent plus les femmes que les hommes (4 433/ 2 879).

Cette tendance doit interroger l'administration sur l'analyse de cette augmentation : est-ce lié à une augmentation accrue de la charge de travail ? à une mauvaise organisation dans certains services ?

## **Traçabilité de l'exposition individuelle des agents à l'amiante**

L'administration nous confirme que les agents exposés à l'amiante bénéficient d'un suivi spécifique (fiches d'exposition, attestation d'exposition, suivi médical post-professionnel). Elle nous confirme avoir du mal à recenser les agents concernés par la problématique de l'amiante (agents ex Drire ayant réalisé des contrôles techniques de véhicules sur route ou dans des centres ; inspecteurs des installations classées en charge notamment des inspections de carrière...), du fait d'une hétérogénéité des données dans le recensement des agents, dans le suivi médical.

***L'UNSA sera vigilante sur le suivi des agents concernés, mais aussi sur le recensement et l'analyse des diagnostics techniques amiantes (DTA) des immeubles occupés par des agents de la DREAL Grand-Est.***